# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ WINSOR & NEWTON HUILE POUR ARTISTES BLANC DE TITANE / ARTISTS' OIL COLOUR TITANIUM WHITE

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit WINSOR & NEWTON HUILE POUR ARTISTES BLANC DE TITANE / ARTISTS' OIL

**COLOUR TITANIUM WHITE** 

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Peinture des Beaux Arts

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** ColArt International Holdings Ltd.

The Studio Building 21 Evesham Street

London W11 4AJ United Kingdom +44 (0)208 424 3200 R.Enquiries@colart.co.uk

Personne à contacter Regulatory Manager

Fabricant ColArt International SA

5 Rue Rene Panhard

Z.I .Nord

72021 Le Mans Cedex 2 +33 2 43 83 83 00

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to

17:00 GMT Language English.

# SECTION 2: Identification des dangers

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Non classé.

humaine

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

**Classification (67/548/CEE)** N;R51/53. **ou (1999/45/CE)** 

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Date de révision: 22/09/2015 Révision: 3 Remplace la date: 27/03/2015

# WINSOR & NEWTON HUILE POUR ARTISTES BLANC DE TITANE / ARTISTS' OIL COLOUR TITANIUM WHITE

Mentions de danger H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

ZINC OXIDE 5-10%

Numéro CAS: 1314-13-2 Numéro CE: 215-222-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119463881-32-xxxx

Facteur M (aigu) = 1 Facteur M (chronique) = 1

Classification Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Aguatic Acute 1 - H400 N;R50/53

Aquatic Chronic 1 - H410

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

# **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Information générale En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité

au personnel médical.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.

Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas

faire vomir sans indication contraire du personnel médical.

Contact cutané Rincer à l'eau.

Contact oculaire Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Protection des secouristes Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors

de toute intervention de secours.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

**Inhalation** Aucun symptôme particulier connu.

**Ingestion** Aucun symptôme particulier connu.

Contact cutané Aucun symptôme particulier connu.

Contact oculaire Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens

d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Movens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée

en pression excessive.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les

substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme

décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver

les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y

> compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux.

Protéger les conteneurs des dommages.

Stockage de produits dangereux divers. Classe de stockage

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

particulière(s)

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

# ZINC OXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m³ fumées Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³ poussières

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

composants

appropriés

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Éviter le contact avec les yeux. Déversements importants: Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les

yeux est possible.

Protection des mains Aucune protection des mains particulière recommandée. Éviter le contact avec la peau.

du corps

Autre protection de la peau et Utiliser des crèmes barrières pour éviter le contact avec la peau.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements

importants: Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

Contrôles d'exposition liés à la Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Éviter le rejet dans

protection de l'environnement l'environnement.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Pâte

Couleur Blanc.

Odeur Caractéristique.
pH Non applicable.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

>300°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair >230.°C (Coupelle fermée).

Densité relative >1.00 @ 20.°C

Solubilité(s) Non miscible avec l'eau

Température d'auto-

inflammabilité

>300°C

9.2. Autres informations

**Autres informations** Non disponible.

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les

conditions de stockage prescrites.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter II n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation

dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit

provoquant une situation dangereuse.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs

nocifs.

#### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire
Sensibilisation respiratoire
Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

vitro

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

fertilité

Toxicité pour la reproduction - Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

développement

Cancérogénicité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

InhalationAucun symptôme particulier connu.IngestionAucun symptôme particulier connu.

Contact cutané Aucun symptôme particulier connu.

Contact oculaire Aucun symptôme particulier connu.

Dangers chroniques et aigus

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

pour la santé

**Voie d'exposition** Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

#### SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

**Toxicité** Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

**Toxicité aiguë - poisson** Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés

Indéterminé.

aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - Indéterminé.

microorganismes

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

Coefficient Indéterminé.

d'adsorption/désorption

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

# 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler

les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi

potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 01 12 waste paint and varnish other than those mentioned in 08 01 11

# SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la

documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR/RID)
 3082

 N° ONU (IMDG)
 3082

 N° ONU (ICAO)
 3082

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(zinc oxide)

Nom d'expédition (IMDG) MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(zinc oxide)

Nom d'expédition (ICAO) MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(zinc oxide)

Nom d'expédition (ADN) MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(zinc oxide)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 9

Etiquette ADR/RID 9

Classe IMDG 9

Classe/division ICAO 9

# Etiquettes de transport



# 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) III
Groupe d'emballage (ICAO) III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Ш



#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

#### Code de restriction en tunnels (E)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

#### **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### SECTION 16: Autres informations

Procédures de classification

selon le règlement (CE) N°

1272/2008

Aquatic Chronic 2 - H411: : Méthode par le calcul.

Conseils de formation Lire et suivre les recommandations du producteur.

Date de révision 22/09/2015

Révision 3

Remplace la date 27/03/2015

Phrases de risque dans leur

intégralité

R10 Inflammable.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

intégralité

Mentions de danger dans leur H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.